



demande de RV pour négociation d'indemnisation

Par **BABABOO**, le **30/08/2019** à **17:19**

Bonjour

ci en dessous vous trouverez un résumé de mon problème
j'ai 71 ans hospitalisé a hôpital privée d'urgence le 21/7/2019 après un malaise a 40° température due a une prostatite, on m'a mis sur un lit avec des poches d'injections de différents médicaments, n'ayant pas d'urinoir le 22/07 j'ai voulu me lever pour appeler une infirmière car j'étais complètement dans le cirage, malheureusement en voulant me lever, je suis tombé par terre suite a une perte de connaissance (malaise fièvre)et je me suis ouvert l'arcade sourcilière et entaille sur le front. bilan 7 points sutures(on ne m'avait même par mis de barre de sécurité. dans le cirage je me suis entendu dire pendant que je saignais >. Ce n'est qu'après qu'ils m'ont installé des barres de protection latérales.

Je suis sortie de l'hôpital XXXX le 24/07 avec un traitement a suivre puis je suis revenu le 28/07 pour faire retirer les sutures et je me retrouve avec une balafre.

Donc je souhaite porter plainte pour blessures et préjudice visuel (balafre) avec dommage et intérêt.

comment faire? trouver un avocat ou demander un RV a cet hopital privée pour 1ere negociation et comment rediger la tette RE/AR et sur quelle base négocier.

dans l'attente de votre reponse, par avance merci

Clt SK

Par **carolinedenambride**, le **24/01/2020** à **10:57**

Bonjour,

Il convient de tenter une négociation amiable auprès de l'assureur de l'établissement en invitant ce dernier à faire une déclaration de sinistre.

A défaut, il conviendra de saisir le Tribunal Judiciaire pour demander une expertise judiciaire (via un avocat) ou saisir la Commission de conciliation et d'indemnisation des accidents

médicaux.

Très cordialement,

Me Caroline DENAMBRIDE

Avocate au Barreau de LYON